

Les 6 et 7 février



5 MIN
pour voter

2 ANS
de décisions !



**Elections étudiantes :
CA - CFVU - CR**

**Fais ton calcul
et viens voter !**

Toutes les infos sur :
elections.u-bourgogne.fr

Que font les conseils centraux de l'université ?

CONSEIL D'ADMINISTRATION (CA)

32 membres : 6 étudiants, 6 professeurs et assimilés, 6 autres enseignants-chercheurs, 6 personnels BIATSS, 8 personnalités extérieures
Fixe la politique de l'établissement :

- délibère sur le contenu du contrat d'établissement
- vote le budget, approuve les comptes et répartit les emplois
- approuve les emprunts, les prises de participation, les créations de filiales et les acquisitions immobilières...

Les membres du CA élisent le président de l'Université qui préside le CA, le CAC*, les CFVU et CR.



COMMISSION DE LA RECHERCHE (CR)

1 collège de doctorants (4 sièges), 4 collèges d'enseignants-chercheurs et enseignants, 2 collèges de personnels BIATSS.

Répartit l'enveloppe des moyens pour la recherche allouée par le CA. Fixe les règles de fonctionnement des laboratoires et est consultée sur les conventions avec les organismes de recherche. Elle adopte les mesures pour permettre aux étudiants de développer les activités de diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle.

COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE (CFVU)

40 membres : 16 étudiants, 16 enseignants-chercheurs et assimilés, 4 personnels BIATSS, 4 personnalités extérieures

Consultée sur les questions de formation et de vie étudiante :

- répartit les moyens pour la formation
- discute et adopte les règles relatives aux examens et au contrôle des connaissances
- construit les règles d'évaluation des enseignements
- accompagne et favorise la réussite du plus grand nombre d'étudiants
- favorise l'orientation des étudiants, la validation des acquis, leur entrée dans la vie active, la pratique des activités culturelles, sportives, sociales ou associatives, l'amélioration des conditions de vie et de travail
- valorise et développe des interactions entre sciences et société

Pourquoi VOTER ?



Voter pour vos représentants au sein des conseils centraux, c'est vous doter de **relais dans ces instances** où sont prises les décisions pour notre Université.

Le rôle des élus est primordial, car ils portent la voix étudiante et **participent à la construction de la politique** de l'uB. Ils apportent un **regard différent** sur les sujets que traitent ces conseils et sont des **liens privilégiés** pour la communication avec les étudiants.

Ils **contribuent donc à la prise de décision sur des sujets majeurs pour les étudiants** (budget, reconnaissance de l'engagement, modification des fiches filières,...).

Voter est un acte fort et fait vivre la démocratie dans notre établissement : *voter c'est agir !*

ELECTEUR

Rectification des listes électorales

Contactez le responsable administratif de votre composante ou service pour procéder à la modification ou à votre inscription.

- Affichage des listes électorales par collège dans toutes les implantations de l'établissement : lundi 15 janvier.



CANDIDAT

Vous souhaitez être candidat ?

La liste de candidats et les déclarations individuelles de candidature doivent parvenir aux services concernés (par courrier recommandé ou à déposer) entre lundi 15 et lundi 22 janvier, 12h.

Voir sur elections.u-bourgogne.fr



* CAC : le Conseil Académique est composé de la CFVU et de la CR

CALENDRIER DES ELECTIONS

- **Lundi 15 janvier** : lancement campagne électorale (affichage des listes électorales et convocation du corps électoral)
- **Lundi 22 janvier à 12h** : fin dépôt candidatures
- **Jusqu'au mercredi 31 janvier à 17h** : inscription sur les listes électorales "sur demande" *
- **Mardi 6 et mercredi 7 février, 9h - 17h** : scrutin
- **Mercredi 7 février à 17h** : dépouillement
- **Vendredi 9 février** : proclamation des résultats



* Si vous disposez d'un statut particulier impliquant que votre inscription sur les listes électorales soit subordonnée à une demande de votre part, formulez-la par écrit du lundi 15 janvier et au mercredi 31 janvier à 17h au plus tard - Voir formulaire sur : www.u-bourgogne.fr/Elections-aux-conseils-centraux



QUAND VOTER ?

Mardi 6 et Mercredi 7 février, 9h-17h



PRATIQUE

Indispensable ! Munissez-vous de votre carte d'étudiant (PASS' UBFC)*
**ou à défaut d'une pièce d'identité avec photo*



VOTE PAR PROCURATION

Formulaire à retirer auprès des services de l'établissement.



OÙ VOTER ?

Consultez <http://www.u-bourgogne.fr/bureaux-de-vote.html>
pour connaître votre bureau de vote sur les différents
campus / bâtiments



COMMENT VOTER ?

Vote pour une seule liste, sans radiation ni adjonction de noms et sans modification de l'ordre de présentation des candidats

RESULTATS

Le dépouillement se tiendra mercredi 7 février à partir de 17h
dans chaque bureau de vote et les résultats du scrutin seront proclamés
vendredi 9 février.

- Consultez le détail des modalités d'organisation des élections dans l'arrêté publié sur le site internet : elections.u-bourgogne.fr

Seul l'arrêté électoral fait foi

Contact : paji.elections2018@u-bourgogne.fr

